

DIRECTEUR D'ÉCOLE REP+	
Numéro du poste	2024.07
Missions	<p>En appui sur le référentiel métier du directeur d'école (circulaire 2014-163 du 1-12-2014), les missions du directeur d'école exerçant en REP+ doivent s'inscrire dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire.</p> <p>A ce titre, le directeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; - coordonne et pilote le projet d'école et les projets éducatifs et pédagogiques avec les axes du programme REP + ; -élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'inspecteur de circonscription, le coordonnateur du réseau ; -propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du contrat d'objectifs du réseau ; - apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; - conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; -pilote les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école ; - impulse et accompagne la réflexion sur l'importance des relations avec les familles.
Conditions spécifiques du poste	<p>Le directeur exerce ses responsabilités pédagogiques, administratives sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.</p> <p>Il anime des réunions, groupes de travail, avec les équipes pédagogiques du réseau.</p> <p>Il participe aux différentes réunions du comité exécutif et contribue activement à ses travaux.</p>
Profil et Qualifications nécessaires	<p>Enseignant expérimenté, le candidat témoigne d'une solide expérience d'enseignement en éducation prioritaire, et/ou de direction d'école.</p> <p>En outre, le candidat, inscrit sur la liste d'aptitude de direction d'école, ou directeur en poste :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dispose de bonnes connaissances du système éducatif, des textes de référence de l'éducation prioritaire et du dispositif REP + ; - maîtrise les éléments de pilotage pédagogique : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions en faveur de la réussite des élèves ; - connaît les ressources d'accompagnement et les outils pédagogiques, didactiques et scientifiques pour aider à la mise en œuvre des programmes de français et de mathématiques ; -fait preuve de capacités relationnelles, d'une bonne écoute en direction des familles ; - possède de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe : impulsion, coopération, concertation, innovation, - sait agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; - maîtrise les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'école ;

	<p>Indemnité :</p> <ul style="list-style-type: none">- N°1914 : 212,50 € mensuels ou 2550 € annuels Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, ISAE (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail)- N°1882 : Indemnités REP+ 426,17 € (proratisation selon quotité d'affectation et quotité de travail)- N°2217 : Indemnité de sujétions spéciales des directeurs d'école et d'établissements spécialisés varie selon nombre de classes (majoration +50% en REP+)- Bonification indiciaire (BI) de direction si titulaire de la liste d'aptitude de DDEAS 16 à 40 pts selon le nombre de classes- NBI : 8 pts 39,38 € si titulaire de la liste d'aptitude de direction ou intérim couvrant toute l'année scolaire
<p>Nom et courriel du référent à contacter pour plus de renseignements sur les postes</p>	<p>Madame Séréna MOULART – Adjointe au directeur académique des services de l'éducation nationale en charge du 1er degré</p> <p>iena44@ac-nantes.fr 02 51 81 74 63</p>